

Le traitement des prêtres en 1892



En hommage au Centenaire de la *Semaine Religieuse de Carcassonne*, André Boyer-Mas, fait paraître, en 1968, un numéro spécial dans lequel il retrace l'histoire religieuse du diocèse de Carcassonne au travers d'un siècle des publications du bulletin diocésain. À la page 35, l'auteur, se référant au numéro du 5 février 1892, rappelle ce qu'étaient les émoluments des prêtres à cette époque.

En 1892, le numéro du 5 février de la *Semaine Religieuse* de Carcassonne, donne le tableau des traitements. Elle ne le fait pas sans céder à la mode de son temps qui est agressive et comparative, et pour le faire elle cite *l'Univers* :

« Au sujet des traitements ecclésiastiques, nous recommandons à l'attention du public la statistique comparée que voici :

« Le clergé catholique, en France, a des traitements qui varient de 450 à 1.600 francs (par an).

« 12.832 desservants reçoivent, suivant l'âge, de 1.000 à 1.300 francs par an.

« 18.273 desservants de succursales reçoivent 900 francs par an.

« 7.000 vicaires de communes rurales, 450 francs par an.

« Le Curé de Notre-Dame de Paris est le seul, en France, qui touche 2.400 francs et les 67 curés de Cathédrale, 1.600 francs.

« Un grand nombre de prêtres, indispensables au service, ne reçoivent rien. La plupart des vicaires de ville sont dans le même cas.

« Les pasteurs calvinistes ou luthériens, qui sont vingt fois plus nombreux, eu égard au chiffre des fidèles, et qui peuvent faire autre chose, le culte protestant se réduisant à un seul « prêche » par semaine, ont des traitements variant de 1.800 à 4.000 francs.